

Canada Gazette

Part I



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, AUGUST 17, 2024

OTTAWA, LE SAMEDI 17 AOÛT 2024

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- | | |
|----------|---|
| Part I | Material required by federal statute or regulation to be published in the <i>Canada Gazette</i> other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday |
| Part II | Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 3, 2024, and at least every second Wednesday thereafter |
| Part III | Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent |

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the [Canada Gazette website](#). The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the [Parliament of Canada website](#).

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Services and Procurement Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- | | |
|------------|--|
| Partie I | Textes devant être publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi |
| Partie II | Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 3 janvier 2024 et au moins tous les deux mercredis par la suite |
| Partie III | Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale |

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1^{er} avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le [site Web de la Gazette du Canada](#). La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le [site Web du Parlement du Canada](#).

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la *Gazette du Canada*, Services publics et Approvisionnement Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

Government notices	2765
Appointments	2767
Appointment opportunities	2777
Parliament	
House of Commons	2781
Office of the Chief Electoral Officer	2781
Commissions	2782
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	2783
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Index	2785

TABLE DES MATIÈRES

Avis du gouvernement	2765
Nominations	2767
Possibilités de nominations	2777
Parlement	
Chambre des communes	2781
Bureau du directeur général des élections ...	2781
Commissions	2782
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	2783
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Index	2786

GOVERNMENT NOTICES

DEPARTMENT OF HEALTH

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Publication of results of investigations for approximately 25 200 substances specified on the Domestic Substances List (paragraph 68(b) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)

Whereas Health Canada developed a science approach document, available on the Canada.ca (Chemical substances) website, describing a scientific approach that was applied to the *Domestic Substances List* (DSL) in order to prioritize their human health risk based on inherent hazard properties, current use in products and quantities in commerce;

Whereas a summary of the science approach conducted on the substances under paragraph 68(b) of the Act is annexed hereby;

And whereas the approach outlined in the science approach document will be used to assist the Government of Canada to effectively identify substances with human health concerns to be considered for inclusion on the plan described in section 73 of the Act,

Notice is hereby given that the approach outlined in the science approach document may be used for future chemical prioritization and assessment activities under section 68 of the Act.

Public comment period

Any person may, within 60 days after publication of this notice, file with the Minister of the Environment written comments on the scientific considerations presented in the science approach document. More information regarding the scientific considerations may be obtained from the [Canada.ca \(Chemical substances\) website](#). All comments must cite the *Canada Gazette*, Part I, and the date of publication of this notice and be sent by mail to the Executive Director, Substance Prioritization, Assessment and Coordination Division, Department of the Environment, Gatineau, Quebec K1A 0H3, by email to substances@ec.gc.ca or by using the online reporting system available through [Environment and Climate Change Canada's Single Window](#).

In accordance with section 313 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, any person who provides

AVIS DU GOUVERNEMENT

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Publication des résultats des études portant sur environ 25 200 substances inscrites sur la Liste intérieure [alinéa 68b] de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Attendu que Santé Canada a élaboré un document sur l'approche scientifique, publié sur le site Web Canada.ca (Substances chimiques), qui décrit une approche scientifique appliquée à la *Liste intérieure* afin de classer par ordre de priorité les risques que présentent les substances pour la santé humaine en fonction de leurs propriétés dangereuses intrinsèques, de leur utilisation actuelle dans les produits et des quantités utilisées dans le commerce;

Attendu qu'un résumé de l'approche scientifique visant ces substances utilisée en application de l'alinéa 68b) de la Loi est ci-annexé;

Attendu que l'approche décrite dans le document sur l'approche scientifique sera utilisée pour aider le gouvernement du Canada à répertorier efficacement les substances préoccupantes pour la santé humaine dont l'inclusion dans le plan décrit à l'article 73 de la Loi est envisagée,

Avis est donné par la présente que l'approche décrite dans le document sur l'approche scientifique peut être utilisée pour les futures activités de priorisation et d'évaluation des substances chimiques au titre de l'article 68 de la Loi.

Période de consultation publique

Toute personne peut, dans les 60 jours suivant la publication du présent avis, déposer auprès du ministre de l'Environnement des observations écrites sur les aspects scientifiques présentés dans le document sur l'approche scientifique. Le [site Web Canada.ca \(Substances chimiques\)](#) contient des renseignements supplémentaires au sujet des aspects scientifiques. Tous les commentaires doivent mentionner la Partie I de la *Gazette du Canada* et la date de publication du présent avis, et être envoyés par la poste au Directeur exécutif, Division de la priorisation, de l'évaluation et de la coordination des substances, Ministère de l'Environnement, Gatineau (Québec) K1A 0H3, par courriel à substances@ec.gc.ca ou au moyen du système de déclaration en ligne accessible par l'entremise du [guichet unique d'Environnement et Changement climatique Canada](#).

Conformément à l'article 313 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, quiconque fournit

information in response to this notice may submit with the information a request that it be treated as confidential.

Greg Carreau

Director General
Safe Environments Directorate
On behalf of the Minister of Health

des renseignements en réponse au présent avis peut en même temps demander que les renseignements soient considérés comme confidentiels.

Le directeur général

Direction de la sécurité des milieux

Greg Carreau

Au nom du ministre de la Santé

ANNEX

Summary of the science approach document

The Health Canada Automated Workflow for Prioritization (HAWPr) has been developed to more efficiently collect, organize and process chemical data to further expand on the methods used for identification of risk assessment priorities under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA). The HAWPr is a computational tool that integrates inputs across various sources and scripting languages, as well as conducts analytics on large data sets. The HAWPr was built to automate four categories of sequential prioritization tasks: (1) chemical data collection; (2) data gap filling and predictive modelling; (3) evidence evaluation and confidence scoring; and (4) hazard and exposure-based prioritization.

ANNEXE

Résumé du document sur l'approche scientifique

Le Système automatisé de gestion des priorités de Santé Canada (SAGPrS) a été conçu dans le but de recueillir, d'organiser et de traiter efficacement les données sur les substances chimiques et d'élargir les méthodes permettant de déterminer quelles substances sont prioritaires en vue de l'évaluation des risques dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE]. Le SAGPrS est un outil informatique qui intègre des données tirées de diverses sources et obtenues à l'aide de divers langages de script, et qui effectue des analyses sur de vastes ensembles de données. Le SAGPrS a été conçu pour automatiser quatre catégories de tâches séquentielles de priorisation : (1) la collecte de données sur les substances chimiques; (2) le comblement des lacunes dans les données et la modélisation prédictive; (3) l'évaluation des données probantes et l'établissement de cotes de confiance; (4) la priorisation des substances d'après leurs dangers et l'exposition à celles-ci.

Le présent document sur l'approche scientifique (DAS) décrit les principaux éléments du SAGPrS, notamment :

- the information sources where data is collected;
- predictive modelling approach for data-poor chemicals;
- the human health hazards considered and the criteria for determining if a substance has a hazard indicator;
- substance use patterns and volume considerations used in a weight-of-evidence evaluation to determine exposure potential;
- the integration of hazard and exposure information for risk-based prioritization;
- validation of the workflow by comparing prioritization decisions against known hazardous substances and those with known human exposure;
- proposed outcomes for substances on the DSL; and
- limitations and uncertainties of the tool.

The SciAD demonstrates that the HAWPr is a robust tool that will improve how substances are prioritized for

Le présent DAS montre que le SAGPrS est un outil robuste qui améliorera la priorisation des substances en vue des

assessment work under CEPA in order to continue to protect the health of people living in Canada. Automation of these tasks helps to improve transparency and thoroughness of information review by simultaneously enabling access to over a million records from curated toxicity and exposure data sets, while increasing efficiencies and reproducibility in the overall process. The HAWPr was designed to allow flexibility of components within the tool as appropriate to keep pace with evolving science. As a result, future developments are not limited by the confines of any one piece of software, scripting language, or individual expertise, and decision flows can be refined and expanded as information presents itself. Preliminary results for the use of the HAWPr on the substances on the DSL are available as a supporting document to this approach.

A consultation period on this science approach document is being provided in advance of the use of this information in prioritization activities to allow the public to comment and provide additional information on the approach and its application to the DSL. Implementation of the HAWPr approach described in this science approach document will assist the Government in identifying substances with a potential human health concern in a more efficient manner.

The science approach document is available on the [Canada.ca \(Chemical substances\) website](#).

DEPARTMENT OF INDUSTRY

OFFICE OF THE REGISTRAR GENERAL

Appointments

Associate Deputy Minister of Environment and Climate Change

Moffet, John Christopher, Order in Council 2024-868

Associate Deputy Minister of Foreign Affairs

McCardell, Sandra, Order in Council 2024-870

Canada Infrastructure Bank

Directors of the board of directors

Byrne, Janis, Order in Council 2024-767

Gasparro, Vincent, Order in Council 2024-792

Hivon, Elisabeth, Order in Council 2024-768

Subramaniam, Hari, Order in Council 2024-790

travaux d'évaluation dans le cadre de la LCPE, pour permettre de maintenir la protection de la santé de la population canadienne. L'automatisation de ces tâches contribuera à améliorer la transparence et l'exhaustivité de l'examen des données en permettant l'accès simultané à plus d'un million de documents contenus dans des bases de données organisées sur la toxicité et l'exposition, tout en accroissant l'efficacité et la reproductibilité de l'ensemble du processus. Le SAGPrS a été conçu de telle sorte que ses composantes soient suffisamment souples pour qu'on puisse les adapter à l'évolution de la science. Les développements futurs ne seront donc pas limités par les contraintes liées à un logiciel, à un langage de script ou à une expertise individuelle. Les flux de décision pourront être affinés et élargis en fonction des nouvelles données obtenues. Les résultats préliminaires du SAGPrS pour les substances figurant sur la *Liste intérieure* sont présentés dans un document d'appui pour cette approche.

Une période de consultation du document sur l'approche scientifique est prévue avant que les renseignements qui y figurent ne soient utilisés dans les activités de priorisation. Le public aura alors l'occasion de formuler des commentaires et de fournir des informations supplémentaires sur l'approche et son application à la *Liste intérieure*. La mise en œuvre de l'approche du SAGPrS décrite dans le DAS aidera le gouvernement à répertorier plus efficacement les substances potentiellement dangereuses pour la santé humaine.

Le document sur l'approche scientifique est publié sur le site Web [Canada.ca \(Substances chimiques\)](#).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Nominations

Sous-ministre délégué de l'Environnement et du Changement climatique

Moffet, John Christopher, décret 2024-868

Sous-ministre déléguée des Affaires étrangères

McCardell, Sandra, décret 2024-870

Banque de l'infrastructure du Canada

Administrateurs du conseil d'administration

Byrne, Janis, décret 2024-767

Gasparro, Vincent, décret 2024-792

Hivon, Elisabeth, décret 2024-768

Subramaniam, Hari, décret 2024-790

Canadian Accessibility Standards Development Organization

Directors

- Berlinguette-Saumure, Lucille Linda, Order in Council 2024-876
- De Lisle, Sarah Ève, Order in Council 2024-877
- Moore, Sarah Anne, Order in Council 2024-878
- Yazdani-Seysan, Mojgan, Order in Council 2024-879

Vice-Chair

- Shaw, Matthew Landon, Order in Council 2024-875

Canadian Nuclear Safety Commission

Full-time permanent member and President

- Tremblay, Pierre, Order in Council 2024-789

Chief Military Judge

- Deschênes, Commander Catherine Julie, Order in Council 2024-207

Chief of the Defence Staff

- Carignan, Lieutenant-General Jennie, Order in Council 2024-855

Copyright Board

Vice-Chair

- Olsen, Leonard Andrew (Drew), Order in Council 2024-762

Deputy Minister for the G7 Summit and Personal Representative (Sherpa) of the Prime Minister for G7 and G20 Summits

- Termorshuizen, Cynthia, Order in Council 2024-793

Deputy Secretary of the Cabinet (Artificial Intelligence), Privy Council Office

- Schaan, Mark, Order in Council 2024-869

Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board

Full-time member

- Russell, Brian, Order in Council 2024-778

Government of Canada

Commissioner to administer oaths

- Grove-White, Colum, Order in Council 2024-853

Great Lakes Fishery Commission

Member

- Cronin, Niall, Order in Council 2024-693

National Security and Intelligence Review Agency Secretariat

Executive Director

- Fugère, Charles, Order in Council 2024-919

Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité

Administratrices

- Berlinguette-Saumure, Lucille Linda, décret 2024-876
- De Lisle, Sarah Ève, décret 2024-877
- Moore, Sarah Anne, décret 2024-878
- Yazdani-Seysan, Mojgan, décret 2024-879

Vice-président

- Shaw, Matthew Landon, décret 2024-875

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Commissaire permanent à temps plein et président

- Tremblay, Pierre, décret 2024-789

Juge militaire en chef

- Deschênes, capitaine de frégate, Catherine Julie, décret 2024-207

Chef d'état-major de la défense

- Carignan, Lieutenant-générale Jennie, décret 2024-855

Commission du droit d'auteur

Vice-président

- Olsen, Leonard Andrew (Drew), décret 2024-762

Sous-ministre pour le sommet du G7 et représentante personnelle du premier ministre (sherpa) pour les sommets du G7 et du G20

- Termorshuizen, Cynthia, décret 2024-793

Sous-secrétaire du cabinet (Intelligence artificielle), Bureau du Conseil privé

- Schaan, Mark, décret 2024-869

Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral

Commissaire à temps plein

- Russell, Brian, décret 2024-778

Gouvernement du Canada

Commissaire à l'assermentation

- Grove-White, Colum, décret 2024-853

Commission des pêcheries des Grands lacs

Membre

- Cronin, Niall, décret 2024-693

Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

Directeur général

- Fugère, Charles, décret 2024-919

Nunavut Court of Justice, Order in Council 2024-889
 Deputy Judge
 Supreme Court of the Northwest Territories, Order in Council 2024-890
 Deputy Judge
 Supreme Court of Yukon, Order in Council 2024-891
 Deputy Judge
 Hughes, The Hon. Elizabeth A.

Roosevelt Campobello International Park Commission
 Alternate member
 Ludwig, Karen, Order in Council 2024-791

Social Sciences and Humanities Research Council
 Members
 Abdelmagid, Walid, Order in Council 2024-763
 James, Valarie Angela, Order in Council 2024-764

Social Security Tribunal
 Employment Insurance Section
 Part-time member
 Dhillon, Meena Harpreet Kaur, Order in Council 2024-761

August 9, 2024

Rachida Lagmiri
 Official Documents Registrar

GLOBAL AFFAIRS CANADA

Consulting Canadians on the Canada–United States–Mexico Agreement (CUSMA)

The Government of Canada is committed to strengthening and deepening relationships with its North American partners and to ensuring continued North American competitiveness and prosperity.

The Government of Canada is seeking the views of Canadians about the operation of the Canada–United States–Mexico Agreement (CUSMA). CUSMA entered into force on July 1, 2020, replacing the North American Free Trade Agreement (NAFTA) that had been in force since January 1, 1994. CUSMA continues to safeguard Canada’s preferential access to the United States and Mexico and drive the integration of a North American market that represents 506 million consumers and a combined GDP of \$42 trillion.

In 2026, the first joint review of CUSMA will be undertaken. To prepare for the review, the Government is seeking your views and experiences on key areas of CUSMA that are working well and potential areas for improvement.

Cour de Justice du Nunavut, décret 2024-889
 Juge adjointe
 Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, décret 2024-890
 Juge adjointe
 Cour suprême du Yukon, décret 2024-891
 Juge adjointe
 Hughes, L'hon. Elizabeth A.

Commission du parc international Roosevelt de Campobello
 Membre suppléante
 Ludwig, Karen, décret 2024-791

Conseil de recherches en sciences humaines
 Conseillers
 Abdelmagid, Walid, décret 2024-763
 James, Valarie Angela, décret 2024-764

Tribunal de la sécurité sociale
 Section de l’assurance-emploi
 Membre à temps partiel
 Dhillon, Meena Harpreet Kaur, décret 2024-761

Le 9 août 2024

La registraire des documents officiels
Rachida Lagmiri

AFFAIRES MONDIALES CANADA

Consultation de la population canadienne sur l’Accord Canada–États-Unis–Mexique

Le gouvernement du Canada s’est engagé à renforcer et à approfondir les relations qu’il entretient avec ses partenaires nord-américains et à garantir le maintien de la compétitivité et de la prospérité en Amérique du Nord.

Le gouvernement du Canada souhaite connaître l’opinion de la population canadienne sur le fonctionnement de l’Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020, l’ACEUM a remplacé l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui était en application depuis le 1^{er} janvier 1994. L’ACEUM continue de garantir au Canada un accès préférentiel aux États-Unis et au Mexique, tout en favorisant l’intégration d’un marché nord-américain qui représente 506 millions de consommateurs et un PIB combiné de 42 billions de dollars.

Le premier examen conjoint de l’ACEUM aura lieu en 2026. En prévision de celui-ci, le gouvernement du Canada souhaiterait prendre connaissance de vos opinions et expériences sur les principaux domaines de l’ACEUM qui

Your views will help to inform Canada's preparations for the joint review in 2026 and inform other efforts to ensure the effective operation of the Agreement, including under Canada's Chairing of the Free Trade Commission in 2025 and committee work.

This notice is part of the Government of Canada's ongoing domestic consultation process with stakeholders, provinces and territories, Indigenous peoples, businesses including small and medium-sized enterprises, civil society organizations, labour unions, academia, and individual Canadians.

As steps are taken to ensure that more Canadians have access to the benefits and opportunities that flow from international trade and investment, traditionally under-represented groups such as women, small and medium-sized enterprises (SMEs), Indigenous peoples, persons with disabilities, youth, 2SLGBTQI+, and racialized communities are especially encouraged to provide their input.

Background

CUSMA, and NAFTA before it, have driven North American trade, market and supply chain integration, and supported collective prosperity for more than thirty years, providing certainty for business and investors. The CUSMA Parties benefit significantly from preferential market access under the Agreement. In 2023, the total value of trilateral merchandise trade between Canada, the United States, and Mexico was \$1.93 trillion, an increase of 3.5% from 2022.

CUSMA sets high standards for trade in North America, which is particularly important for Canadian businesses, workers and communities. This includes outcomes in areas such as labour, environment, automotive trade, dispute resolution, culture, energy, and agriculture and agri-food. CUSMA also includes provisions on gender and Indigenous peoples' rights.

So that the Parties could take stock of the operation of CUSMA and ensure the Agreement remains up to date and adapts to the evolving economic landscape, a review and term extension clause was included in CUSMA (Article 34.7). The CUSMA Parties will undertake the first joint review of the Agreement in 2026, which will be an opportunity to discuss the functioning of the Agreement, assess the progress of its implementation and consider how to ensure the Agreement is robust enough to address future challenges and to ensure continued North American competitiveness and prosperity.

fonctionnent bien et ceux qui pourraient être améliorés. Vos idées contribueront à la préparation du Canada en vue de l'examen conjoint en 2026 ainsi qu'aux autres travaux visant l'application efficace de l'accord, y compris dans le contexte où le Canada présidera la Commission du libre-échange en 2025 ainsi que le travail des comités.

Le présent avis s'inscrit dans le cadre du processus permanent de consultations nationales menées par le gouvernement du Canada auprès des parties prenantes, notamment les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), les organisations de la société civile, les syndicats, le monde universitaire, ainsi que les Canadiens et les Canadiens à titre personnel.

Dans le cadre des mesures prises pour s'assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens ont accès aux avantages et aux possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement internationaux, les groupes traditionnellement sous-représentés, comme les femmes, les représentants de PME, les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les personnes 2ELGBTQI+ et les membres de communautés racisées sont invités à apporter leur contribution.

Contexte

Depuis plus de 30 ans, l'ACEUM et, auparavant, l'ALENA favorisent l'intégration des échanges, des marchés et des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord et contribuent à la prospérité collective en apportant de la sécurité aux entreprises et aux investisseurs. Les parties à l'ACEUM bénéficient grandement de l'accès préférentiel au marché prévu par l'accord. En 2023, la valeur totale du commerce trilatéral de marchandises entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a atteint 1,93 billion de dollars, en augmentation de 3,5 % par rapport à 2022.

L'ACEUM établit des normes élevées pour le commerce en Amérique du Nord, ce qui est particulièrement important pour les entreprises, les travailleuses et travailleurs, et les collectivités du Canada. Cela inclut des résultats dans des domaines comme le travail, l'environnement, le commerce dans le secteur automobile, le règlement des différends, la culture, l'énergie, l'agriculture et l'agroalimentaire. L'ACEUM comporte également des dispositions sur l'égalité des genres et les droits des peuples autochtones.

Afin que les parties puissent faire le bilan du fonctionnement de l'ACEUM pour s'assurer qu'il reste d'actualité et s'adapte à l'évolution du contexte économique, un article relatif à l'examen et à la reconduction (l'article 34.7) a été prévu dans l'accord. En 2026, les parties à l'ACEUM procéderont au premier examen conjoint de l'accord, ce qui leur donnera l'occasion de discuter du fonctionnement de l'accord, d'évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre et d'examiner comment faire en sorte qu'il soit suffisamment solide pour relever les défis à venir et garantir le maintien de la compétitivité et de la prospérité en Amérique du Nord.

Submissions guidelines

Global Affairs Canada is launching public consultations and inviting Canadians to submit their views, experiences, reflections and priorities with respect to the operation of CUSMA. Submissions received via these consultations will help inform Canada's interests and positions on CUSMA going forward, including the 2026 joint review and as it chairs the CUSMA Free Trade Commission in 2025.

The text of CUSMA can be found at <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=eng>.

CUSMA also includes side letters on WTO Agreement, Section 232 Tariffs – Autos and Auto Parts, Section 232 Tariffs – Future Measures, Energy, Wine, Natural Water Resources, and Guidelines for Research and Development Expenditures, 2004. These can be found at <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/letters-lettres.aspx?lang=eng>.

More information on the Government's consultations on CUSMA can be found on the consultations web page at <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/consultations/TRQ-CT/operation-cusma-fonctionnement-aceum.aspx?lang=eng>.

Interested parties are invited to submit their views by October 31, 2024. The submissions received by Global Affairs Canada become records under its control. In the event of a request under the *Access to Information Act*, relevant records are released subject to applicable exceptions to disclosure under the Act. Please read the [privacy notice](#) carefully prior to sending a written submission.

Submissions should include the following information:

1. The contributor's name and address and, if applicable, the name of the contributor's organization, institution or business;
2. The specific issues being addressed; and
3. Where possible, precise information on the rationale for the positions taken, including any significant impact it may have on Canada's domestic or international interests.

Lignes directrices pour les observations

Affaires mondiales Canada lance des consultations publiques et invite la population canadienne à faire connaître ses points de vue, ses réflexions et ses priorités concernant le fonctionnement de l'ACEUM. Les observations reçues dans le cadre de ces consultations contribueront à façonner les intérêts et les positions du Canada sur l'ACEUM dans l'avenir, notamment en vue de l'examen conjoint en 2026 et dans le contexte où il présidera la Commission du libre-échange de l'ACEUM en 2025.

Le texte de l'ACEUM se trouve à l'adresse <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra>.

L'ACEUM comprend également les lettres d'accompagnement suivantes : Accord de l'OMC; Article 232 de la loi américaine – Secteur automobile; Article 232 de la loi américaine – Mesures futures; Énergie; Vin; Ressources en eau; Lignes directrices sur les dépenses de recherche et développement de 2004. Elles se trouvent à l'adresse <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/letters-lettres.aspx?lang=fra>.

De plus amples renseignements sur les consultations du gouvernement concernant l'ACEUM se trouvent sur la page Web des consultations at <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/consultations/TRQ-CT/operation-cusma-fonctionnement-aceum.aspx?lang=fra>.

Les parties concernées sont invitées à exprimer leur point de vue d'ici le 31 octobre 2024. Les observations reçues par Affaires mondiales Canada deviennent des documents sous son contrôle. Dans le cas d'une demande présentée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, les documents pertinents sont communiqués sous réserve des exceptions applicables à la divulgation prévues par la Loi. Veuillez lire attentivement l'[énoncé de confidentialité](#) avant de soumettre vos commentaires.

Les observations présentées doivent contenir les éléments suivants :

1. Le nom et l'adresse de la personne qui les a rédigées et, s'il y a lieu, le nom de son organisation, de son établissement ou de son entreprise;
2. Les questions précises qui sont soulevées;
3. Dans la mesure du possible, un exposé des arguments en faveur de la position exprimée, y compris la description des conséquences importantes susceptibles d'en découler pour les intérêts nationaux ou internationaux du Canada.

Contributions can be sent to

CUSMA Consultations
 Global Affairs Canada
 Trade Negotiations – North America (TNP)
 John G. Diefenbaker Building
 111 Sussex Drive
 Ottawa, Ontario
 K1N 1J1
 Email: CUSMA-Consultations-ACEUM@international.gc.ca

Submissions by interested parties

The following are chapters that were included in CUSMA and are examples of areas where the Government would appreciate receiving views from Canadians:

- **Chapter 1: Initial Provisions and General Definitions**, which sets out terminology and various general provisions of the agreement including the establishment of the free trade area.
- **Chapter 2: National Treatment and Market Access for Goods**, which sets out the fundamental disciplines for trade in goods, with the aim of eliminating or reducing barriers to trade in goods.
- **Chapter 3: Agriculture**, which preserves existing agriculture commitments between Canada, the U.S. and Mexico, and help bring together an already highly integrated industry.
- **Chapter 4: Rules of Origin**, which includes automotive rules of origin elements to ensure that the benefits of the agreement accrue primarily to producers located in CUSMA countries.
- **Chapter 5: Origin Procedures**, used by the customs administrations of each CUSMA country to administer the rules of origin of goods in order to enable the trade community to take advantage of the preferential tariff treatment afforded under CUSMA.
- **Chapter 6: Textile and Apparel Goods**, which includes rules to support Canada's textile and apparel sector, preserving the market access Canada has to the U.S. and Mexican markets and unique enforcement provisions to effectively administer the rules of origin specific to the textiles and apparel industry.
- **Chapter 7: Customs Administration and Trade Facilitation**, which aims to reduce the transaction costs incurred by traders by simplifying, standardizing, and modernizing trade-related customs procedures to facilitate the movement of goods within the CUSMA territory.
- **Chapter 8: Recognition of the Mexican State's Direct, Inalienable, and Imprescriptible Ownership of Hydrocarbons**, without prejudice to the rights of Canada and the United States and remedies available under the Agreement.

Vous pouvez faire parvenir vos commentaires à

Consultations sur l'ACEUM
 Affaires mondiales Canada
 Négociations commerciales – Amérique du Nord (TNP)
 Édifice John G. Diefenbaker
 111, promenade Sussex
 (Ottawa) Ontario
 K1N 1J1
 Par courriel : CUSMA-Consultations-ACEUM@international.gc.ca

Observations des intervenants concernés

Voici des exemples de chapitres de l'ACEUM correspondant à des domaines pour lesquels le gouvernement souhaiterait connaître l'opinion de la population canadienne :

- **Chapitre 1 : Dispositions initiales et définitions générales**, qui définit la terminologie et diverses dispositions générales de l'accord, comme l'établissement d'une zone de libre-échange.
- **Chapitre 2 : Traitement national et accès aux marchés pour les produits**, qui énonce les disciplines fondamentales régissant le commerce des marchandises dans le but d'éliminer ou de réduire les obstacles à celui-ci.
- **Chapitre 3 : Agriculture**, qui préserve les engagements existants en matière d'agriculture entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, et contribue à consolider une industrie déjà fortement intégrée.
- **Chapitre 4 : Règles d'origine**, qui comprend des éléments de règles d'origine pour le secteur automobile afin de garantir que les avantages de l'accord reviennent principalement aux producteurs situés dans les pays signataires de l'ACEUM.
- **Chapitre 5 : Procédures d'origine**, utilisé par les administrations douanières de chaque pays signataire de l'accord pour gérer les règles d'origine des marchandises afin de permettre à la communauté commerciale de bénéficier du traitement tarifaire préférentiel accordé dans le cadre de l'ACEUM.
- **Chapitre 6 : Produits textiles et vêtements**, qui comprend des règles visant à soutenir le secteur canadien du textile et du vêtement, préservant ainsi l'accès du Canada aux marchés américain et mexicain, ainsi que des dispositions uniques d'application de la loi pour gérer efficacement les règles d'origine propres au secteur du textile et du vêtement.
- **Chapitre 7 : Administration des douanes et facilitation des échanges**, qui vise à réduire les frais de transaction engagés par les négociants en simplifiant, en normalisant et en modernisant les procédures douanières liées au commerce afin de faciliter la circulation des marchandises sur l'ensemble du territoire couvert par l'ACEUM.

- **Chapter 9: Sanitary and Phytosanitary Measures**, which facilitates trade in agriculture, fisheries and forestry products in the North American region, deepens cooperation between regulatory authorities, and reflects the three parties' extensive trade and regulatory relationship in food safety and animal and plant health.
- **Chapter 10: Trade Remedies**, which recognizes it is important to minimize the disruptions that can result from the imposition of trade remedies and to ensure that trade remedies are applied in a fair, transparent and responsible way while maintaining recourse, when necessary, to an impartial binational panel dispute settlement mechanism to review anti-dumping and countervailing duty measures imposed by CUSMA partners.
- **Chapter 11: Technical Barriers to Trade** (TBT), which builds upon the parties' commitments in the existing WTO Agreement on TBT, ensures technical regulations and standards are applied equally to products and goods originating from one of the three countries, and seeks to promote convergence of respective practices, where possible, while protecting each party's right to regulate in its own best interests.
- **Chapter 12 : Sectoral Annexes**, which incorporate sector-specific outcomes that build on and complement the obligations in the Technical Barriers to Trade and the Good Regulatory Practices chapters, promote regulatory transparency and predictability while preserving each party's right to regulate in the public interest to achieve legitimate public policy objectives, such as the protection and promotion of public health, safety and the environment.
- **Chapter 13: Government Procurement** (GP), where Canada and the U.S. retain access to each other's procurement markets, including at the sub-federal level, through their obligations under the World Trade Organization's Agreement on Government Procurement (GPA); and, the government procurement obligations between Mexico and Canada are provided under the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP).
- **Chapter 14: Investment**, which contains a comprehensive and robust set of obligations and includes a corporate social responsibility (CSR) provision that reaffirms the importance of encouraging businesses to respect CSR standards, such as the OECD Guidelines for Multinational Enterprises.
- **Chapter 15: Cross-Border Trade in Services**, which includes obligations and commitments that provide enhanced transparency and predictability for service providers, including obligations that maintain a level playing field by ensuring that Canadian service suppliers will be afforded the same treatment as provided by other CUSMA countries to third Parties and to domestic service suppliers.
- **Chapitre 8 : Reconnaissance du droit de propriété direct, inaliénable et imprescriptible des États-Unis du Mexique sur les hydrocarbures**, sans que cela ne porte atteinte aux droits et aux recours dont le Canada et les États-Unis disposent au titre de l'accord.
- **Chapitre 9 : Mesures sanitaires et phytosanitaires**, qui facilite le commerce des produits agricoles, halieutiques et forestiers en Amérique du Nord, renforce la coopération entre les autorités réglementaires et reflète l'importance des relations commerciales et réglementaires entre les trois parties en matière de sécurité alimentaire et de santé animale et végétale.
- **Chapitre 10 : Recours commerciaux**, qui reconnaît qu'il est important de minimiser les perturbations susceptibles de découler de l'imposition de recours commerciaux. Ce chapitre assure également que les recours commerciaux sont appliqués d'une manière équitable, transparente et responsable, tout en préservant la possibilité de recourir, au besoin, à un mécanisme impartial de règlement des différends par des groupes spéciaux binationaux pour examiner les mesures anti-dumping et de droits compensateurs imposés par les partenaires de l'ACEUM.
- **Chapitre 11 : Obstacles techniques au commerce** (OTC), qui s'appuie sur les engagements des parties figurant dans l'actuel Accord sur les OTC de l'OMC, assure que les règlements techniques et les normes sont appliqués de la même façon aux produits et aux marchandises originaires de l'un ou l'autre des trois pays et vise à favoriser l'harmonisation des pratiques, dans la mesure du possible, tout en protégeant le droit de chaque partie de prendre des règlements selon son propre intérêt.
- **Chapitre 12 : Annexes sectorielles**, qui intègre des résultats sectoriels qui complètent les obligations figurant dans le chapitre sur les OTC et le chapitre sur les bonnes pratiques de réglementation, et favorisent une réglementation transparente et prévisible, tout en préservant le droit de chaque partie de prendre des règlements dans l'intérêt public afin d'atteindre les objectifs légitimes des politiques gouvernementales, comme la protection et la promotion de la santé publique, de la sécurité et de l'environnement.
- **Chapitre 13 : Marchés publics**, qui permet au Canada et aux États-Unis de conserver leur accès aux marchés publics de l'autre partie, y compris au niveau sous-fédéral, grâce à leurs obligations prévues par l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce — les obligations en matière de marchés publics entre le Mexique et le Canada sont prévues par l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.
- **Chapitre 14 : Investissement**, qui contient un ensemble complet et rigoureux d'obligations et comprend une disposition sur la responsabilité sociale des

- **Chapter 16: Temporary Entry for Business Persons**, which maintains the market access commitments negotiated under NAFTA, meaning workers and businesses of the CUSMA parties continue to benefit from the same preferential treatment enjoyed since 1994, and updates to provide greater certainty and clarity around the application of temporary entry provisions.
- **Chapter 17: Financial Services**, which promotes a level playing field between Canadian, Mexican and U.S. financial service providers through a framework of general rules tailored to the unique nature of the financial sector.
- **Chapter 18: Telecommunications**, which builds upon the existing telecommunications chapter between Canada, the United States and Mexico, leading to economic development and stimulating innovation.
- **Chapter 19: Digital Trade**, which ensures that Canadian companies, including small and medium-sized enterprises, are able to take advantage of expanding online commercial opportunities, while also seeking to continue ensuring an online environment that builds consumer confidence and trust.
- **Chapter 20: Intellectual Property Rights**, which establishes a legal framework of minimum standards for the protection and enforcement of IP rights in North America and includes obligations on copyright and related rights, trademarks, geographical indications, industrial designs, patents, data protection for pharmaceutical and agricultural chemical products, trade secrets, and IP rights enforcement.
- **Chapter 21: Competition Policy**, which furthers the CUSMA parties' goal of creating a fair, transparent, predictable and competitive business environment that ultimately benefits consumers.
- **Chapter 22: State-Owned Enterprises and Designated Monopolies**, which seeks to ensure a level playing field between these entities and the private sector, while at the same time preserving the ability of Crown corporations to provide public services.
- **Chapter 23: Labour**, which is fully subject to the dispute settlement provisions of the Agreement, and which aims to raise and improve labour standards and working conditions in all three countries by building on international labour principles and rights.
- **Chapter 24: Environment**, which strengthens and modernizes environmental provisions in a comprehensive chapter that establishes a binding and enforceable dispute resolution process to address any questions regarding compliance and includes recourse to the broader CUSMA dispute settlement mechanism if countries are not able to resolve the matter through consultation and cooperation.
- entreprises qui réaffirme l'importance d'encourager les entreprises à respecter les normes à cet égard, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- **Chapitre 15 : Commerce transfrontalier des services**, qui comprend des obligations et des engagements offrant une transparence et une prévisibilité accrues aux fournisseurs de services, notamment des obligations qui maintiennent des conditions de concurrence équitables en garantissant que les fournisseurs de services canadiens bénéficieront du même traitement que celui accordé par les autres pays de l'ACEUM aux fournisseurs de services nationaux et de pays tiers.
- **Chapitre 16 : Admission temporaire des hommes et des femmes d'affaires**, qui maintient les engagements en matière d'accès au marché négociés dans le cadre de l'ALENA, à savoir que les travailleurs et les entreprises des parties à l'ACEUM continuent de bénéficier du même traitement préférentiel que celui dont ils jouissent depuis 1994, et des mises à jour visant à procurer plus de certitude et de clarté quant à l'application des dispositions relatives à l'admission temporaire.
- **Chapitre 17 : Services financiers**, qui contribue à placer les fournisseurs de services financiers du Canada, du Mexique et des États-Unis sur un pied d'égalité en établissant un cadre de règles générales adaptées à la nature unique du secteur financier.
- **Chapitre 18 : Télécommunications**, qui s'appuie sur l'ancien chapitre portant sur les télécommunications entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ce qui stimulera le développement économique et l'innovation.
- **Chapitre 19 : Commerce numérique**, qui fait en sorte que les entreprises canadiennes, notamment les PME, peuvent profiter de la croissance des débouchés commerciaux en ligne, tout en cherchant à continuer de garantir un environnement en ligne qui inspire confiance aux consommateurs.
- **Chapitre 20 : Droits de propriété intellectuelle**, qui établit un cadre juridique prévoyant des normes minimales pour la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle en Amérique du Nord et comprend des obligations dans le domaine du droit d'auteur et les droits connexes, des marques de commerce, des indications géographiques, des dessins industriels, des brevets, de la protection des données relatives aux produits pharmaceutiques et chimiques employés dans l'agriculture, des secrets commerciaux et du respect des droits de propriété intellectuelle.
- **Chapitre 21 : Politique en matière de concurrence**, qui fait progresser l'objectif des parties à l'ACEUM consistant à créer un contexte commercial équitable, transparent, prévisible et concurrentiel, qui, en fin de compte, est dans l'intérêt des consommateurs.

- **Chapter 25: Small and Medium-Sized Enterprises**, which is designed to complement commitments undertaken throughout the agreement, notably by fostering cooperation among the parties to increase trade and investment opportunities for SMEs, and ensuring information is available to SMEs on the obligations and functioning of CUSMA.
- **Chapter 26: Competitiveness**, which recognizes North America's unique commercial ties, extensive trade flows and integrated production platform and focuses on strengthening regional economic growth, prosperity and competitiveness through the promotion of economic integration and the enhanced competitiveness of the region's exports.
- **Chapter 27: Anticorruption**, which is reflective of Canada's commitment to fighting corruption, which builds on our domestic anticorruption framework as well as on our efforts under existing international conventions, including at the United Nations, the Organization of American States and the Organization for Economic Cooperation and Development.
- **Chapter 28: Good Regulatory Practices**, which furthers the goal of working together to ensure transparent, predictable and aligned regulatory systems that foster stronger trade relations and protect citizens, and recognizes voluntary regulatory cooperation as an important good regulatory practice to facilitate trade and investment among the CUSMA parties.
- **Chapter 29: Publication and Administration**, which addresses the publication and administration of laws, regulations, measures and administrative proceedings, ensuring that they are developed and applied in an open, transparent and consistent manner, and addresses the transparency and procedural fairness for pharmaceutical products and medical devices.
- **Chapter 30: Administrative and Institutional Provisions**, which sets the ground rules for the free trade agreement by establishing its legal and institutional structure.
- **Chapter 31: Dispute Settlement**, which provides for a transparent and clear mechanism for the resolution of disputes between Canada, the United States and Mexico regarding the interpretation and application of the Agreement. Almost all obligations in the Agreement, including those related to labour and the environment, are subject to this dispute settlement system.
- **Chapter 32: Exceptions and General Provisions**, which sets out commitments made between the CUSMA parties to exclude certain areas from the Agreement or to set out obligations that apply more generally across the agreement.
- **Chapter 33: Macroeconomic Policies and Exchange Rate Matters**, which is dedicated to macroeconomic policy and exchange rate issues,
- **Chapitre 22 : Entreprises appartenant à l'état et monopoles désignés**, qui vise à garantir des conditions de concurrence équitables entre ces entités et le secteur privé, tout en préservant la capacité des sociétés d'État à offrir des services publics.
- **Chapitre 23 : Travail**, qui est pleinement soumis aux dispositions de règlement des différends de l'accord et vise à renforcer et à améliorer les normes et les conditions de travail dans les trois pays, en se fondant sur les principes et les droits internationaux en la matière.
- **Chapitre 24 : Environnement**, qui renforce et modernise les dispositions sur l'environnement en les intégrant dans un chapitre complet créant un processus contraignant et exécutoire de règlement des différends visant à régler toute question relative à la conformité, y compris le recours au mécanisme de règlement des différends qui s'applique à l'ensemble de l'ACEUM si les parties ne sont pas en mesure de résoudre le problème par la consultation et la coopération.
- **Chapitre 25 : Petites et moyennes entreprises**, qui est conçu pour compléter les engagements énoncés dans l'ensemble de l'accord, notamment en encourageant la coopération entre les parties afin d'accroître les possibilités de commerce et d'investissement pour les PME et de veiller à ce qu'elles aient accès aux renseignements sur les obligations et le fonctionnement de l'accord.
- **Chapitre 26 : Compétitivité**, qui reconnaît les liens commerciaux uniques de l'Amérique du Nord, ses flux commerciaux considérables et sa plateforme de production intégrée, et met l'accent sur le renforcement de la croissance économique régionale, de la prospérité et de la compétitivité en favorisant l'intégration économique et en améliorant la compétitivité des exportations de la région.
- **Chapitre 27 : Anticorruption**, qui témoigne de l'engagement du Canada à combattre la corruption en s'appuyant sur son cadre national de lutte anticorruption et les efforts déployés conformément aux conventions internationales existantes, notamment celles des Nations Unies, de l'Organisation des États américains et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- **Chapitre 28 : Bonnes pratiques de réglementation**, qui vise à renforcer la coopération entre les parties pour assurer des systèmes de réglementation transparents, prévisibles et harmonisés qui favoriseront des relations commerciales plus solides et protégeront les citoyens. Ce chapitre reconnaît aussi l'importance de la coopération volontaire en tant que bonne pratique de réglementation pour faciliter le commerce et l'investissement entre les parties à l'ACEUM.
- **Chapitre 29 : Publication et administration**, qui régit la publication et l'administration des lois, des règlements, des mesures et des procédures administratives,

demonstrating the CUSMA partners' unified commitment to avoiding currency manipulation, and sets out a high standard for transparency and public reporting, creating a model that can be used for global adoption.

- **Chapter 34: Final Provisions**, which includes a process for regular modernization to help ensure a stable, up-to-date trading environment for Canadian consumers, businesses and investors.

en veillant à ce qu'ils soient élaborés et appliqués de manière ouverte, transparente et uniforme, et garantit la transparence et l'équité procédurale pour les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux.

- **Chapitre 30 : Dispositions administratives et institutionnelles**, qui fixe les règles de base de l'accord de libre-échange en établissant sa structure juridique et institutionnelle.
- **Chapitre 31 : Règlement des différends**, qui prévoit un mécanisme transparent et clair de règlement des différends entre le Canada, les États-Unis et le Mexique concernant l'interprétation et l'application de l'accord. Presque toutes les obligations de l'accord, y compris celles qui concernent le travail et l'environnement, sont assujetties au système de règlement des différends.
- **Chapitre 32 : Exceptions et dispositions générales**, qui énonce les engagements pris par les parties à l'ACEUM d'exclure certains domaines de l'accord ou d'énoncer les obligations qui s'appliquent de façon plus générale à l'ensemble de l'accord.
- **Chapitre 33 : Politiques macroéconomiques et questions relatives aux taux de change**, qui est consacré aux politiques macroéconomiques et aux questions de taux de change, ce qui démontre l'engagement unifié des partenaires de l'ACEUM à éviter la manipulation des devises, établit une norme élevée en matière de transparence et de publication de rapports publics, et crée un modèle utilisable à l'échelle mondiale.
- **Chapitre 34 : Dispositions finales**, qui comprend un processus de modernisation régulière pour contribuer à assurer un environnement commercial stable et actualisé pour les consommateurs, les entreprises et les investisseurs canadiens.

Other topics of interest to Canadians

The Government would welcome any other views on topics of interest that could be relevant to the CUSMA 2026 joint review.

INNOVATION, SCIENCE AND ECONOMIC DEVELOPMENT CANADA

RADIOCOMMUNICATION ACT

Notice No. SMSE-009-24 – Release of SRSP-506, issue 3

Notice is hereby given that Innovation, Science and Economic Development Canada has released the following document:

- Standard Radio System Plan SRSP-506, issue 3, *Technical Requirements for Land Mobile and Fixed Radio*

Autres sujets d'intérêt pour la population canadienne

Le gouvernement souhaiterait recevoir d'autres points de vue sur des sujets d'intérêt qui pourraient être pertinents pour l'examen conjoint de l'ACEUM de 2026.

INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Avis n° SMSE-009-24 – Publication du PNRH-506, 3^e édition

Avis est par la présente donné qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada a publié le document suivant :

- Plan normalisé de réseaux hertziens PNRH-506, 3^e édition, *Prescriptions techniques relatives aux services*

Services, Including Broadband Systems, in the Bands 896-901 MHz and 935-940 MHz

This standard sets out the minimum technical requirements for the purpose of efficient spectrum utilization for land mobile and fixed point-to-point systems (narrow-band systems) operating in the bands 896-901 MHz and 935-940 MHz, as well as broadband systems in rural and remote areas in the bands 897.5-900.5 MHz and 936.5-939.5 MHz.

This document is now official and available on the [Published documents page](#) of the [Spectrum management and telecommunications website](#).

Submitting comments

Comments and suggestions for improving this document may be submitted online using the [Standard Change Request form](#).

August 8, 2024

Shari Scott

Acting Director General
Engineering, Planning and Standards Branch

PRIVY COUNCIL OFFICE

Appointment opportunities

We know that our country is stronger – and our government more effective – when decision-makers reflect Canada's diversity. The Government of Canada has implemented an appointment process that is transparent and merit-based, strives for gender parity, and ensures that Indigenous peoples and minority groups are properly represented in positions of leadership. We continue to search for Canadians who reflect the values that we all embrace: inclusion, honesty, fiscal prudence, and generosity of spirit. Together, we will build a government as diverse as Canada.

We are equally committed to providing a healthy workplace that supports one's dignity, self-esteem and the ability to work to one's full potential. With this in mind, all appointees will be expected to take steps to promote and maintain a healthy, respectful and harassment-free work environment.

The Government of Canada is currently seeking applications from diverse and talented Canadians from across the country who are interested in the following positions.

radio terrestres mobiles et fixes, incluant les systèmes à large bande, dans les bandes de 896 à 901 MHz et de 935 à 940 MHz

Ce document établit les prescriptions techniques minimales relatives à l'exploitation efficace du spectre par les systèmes de communication terrestres mobiles et fixes point à point (systèmes à bande étroite) fonctionnant dans les bandes de 896 à 901 MHz et de 935 à 940 MHz, ainsi que par les systèmes à large bande dans les régions rurales et isolées fonctionnant dans les bandes de 897,5 à 900,5 MHz et de 936,5 à 939,5 MHz.

Ce document est maintenant officiel et disponible sur la [page Documents publiés](#) du [site Web de Gestion du spectre et télécommunications](#).

Présentation de commentaires

Les commentaires et suggestions pour améliorer ce document peuvent être soumis en ligne en utilisant le [formulaire Demande de changement à la norme](#).

Le 8 août 2024

Le directeur général par intérim
Direction générale du génie, de la planification et des normes

Shari Scott

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Possibilités de nominations

Nous savons que notre pays est plus fort et notre gouvernement plus efficace lorsque les décideurs reflètent la diversité du Canada. Le gouvernement du Canada a mis en œuvre un processus de nomination transparent et fondé sur le mérite qui reflète son engagement à assurer la parité entre les sexes et une représentation adéquate des Autochtones et des groupes minoritaires dans les postes de direction. Nous continuons de rechercher des Canadiens qui incarnent les valeurs qui nous sont chères : l'inclusion, l'honnêteté, la prudence financière et la générosité d'esprit. Ensemble, nous créerons un gouvernement aussi diversifié que le Canada.

Nous nous engageons également à offrir un milieu de travail sain qui favorise la dignité et l'estime de soi des personnes et leur capacité à réaliser leur plein potentiel au travail. Dans cette optique, toutes les personnes nommées devront prendre des mesures pour promouvoir et maintenir un environnement de travail sain, respectueux et exempt de harcèlement.

Le gouvernement du Canada sollicite actuellement des candidatures auprès de divers Canadiens talentueux provenant de partout au pays qui manifestent un intérêt pour les postes suivants.

Current opportunities

The following opportunities for appointments to Governor in Council positions are currently open for applications. Every opportunity is open for a minimum of two weeks from the date of posting on the [Governor in Council appointments website](#).

Governor in Council appointment opportunities

Position	Organization	Closing date
Director	Bank of Canada	
Chairperson	Canada Deposit Insurance Corporation	
Chairperson	Canada Infrastructure Bank	
Director	Canada Lands Company Limited	
Director	Canadian Air Transport Security Authority	
Director	Canadian Commercial Corporation	
Director	Canadian Energy Regulator	
President	Canadian Institutes of Health Research	
Director	Canadian Race Relations Foundation	
Director	Canadian Tourism Commission	
Chairperson	Civilian Review and Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police	
Vice-Chairperson	Civilian Review and Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police	
Member	Copyright Board	
Director	Defence Construction (1951) Limited	
Executive Head	Employment Insurance Board of Appeal	

Possibilités d'emploi actuelles

Les possibilités de nominations des postes pourvus par décret suivantes sont actuellement ouvertes aux demandes. Chaque possibilité est ouverte aux demandes pour un minimum de deux semaines à compter de la date de la publication sur le [site Web des nominations par le gouverneur en conseil](#).

Possibilités de nominations par le gouverneur en conseil

Poste	Organisation	Date de clôture
Administrateur	Banque du Canada	
Président	Société d'assurance-dépôts du Canada	
Président	Banque de l'infrastructure du Canada	
Administrateur	Société immobilière du Canada Limitée	
Administrateur	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	
Administrateur	Corporation commerciale canadienne	
Administrateur	Régie canadienne de l'énergie	
Président	Instituts de recherche en santé du Canada	
Administrateur	Fondation canadienne des relations raciales	
Administrateur	Commission canadienne du tourisme	
Président	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	
Vice-président	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	
Commissaire	Commission du droit d'auteur	
Administrateur	Construction de défense (1951) Limitée	
Chef principal	Conseil d'appel en assurance-emploi	

Position	Organization	Closing date	Poste	Organisation	Date de clôture
Member	Employment Insurance Board of Appeal	September 19, 2024	Membre	Conseil d'appel en assurance-emploi	Le 19 septembre 2024
Regional Coordinator	Employment Insurance Board of Appeal	September 19, 2024	Coordonnateur régional	Conseil d'appel en assurance-emploi	Le 19 septembre 2024
President	Export Development Canada		Président	Exportation et développement Canada	
Vice-Chairperson	Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board		Vice-président	Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral	
Commissioner	Financial Consumer Agency of Canada		Commissaire	Agence de la consommation en matière financière du Canada	
Commissioner	First Nations Tax Commission		Commissaire	Commission de la fiscalité des premières nations	
Director (Federal)	Halifax Port Authority		Administrateur (Fédéral)	Administration portuaire de Halifax	
Member	Historic Sites and Monuments Board of Canada		Commissaire	Commission des lieux et monuments historiques du Canada	
Deputy Chairperson and Member, Refugee Appeal Division	Immigration and Refugee Board		Vice-président et commissaire, Section d'appel des réfugiés	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	
Chairperson	Laurentian Pilotage Authority		Président	Administration de pilotage des Laurentides	
Chairperson	National Advisory Council on Poverty		Président	Conseil consultatif national sur la pauvreté	
Member (Children's Issues)	National Advisory Council on Poverty		Membre (Questions relatives aux enfants)	Conseil consultatif national sur la pauvreté	
Member	National Arts Centre Corporation		Membre	Société du Centre national des Arts	
Chairperson	National Seniors Council		Président	Conseil national des aînés	
Member	National Seniors Council		Membre	Conseil national des aînés	
Member	Natural Sciences and Engineering Research Council		Conseiller	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	
Member	Net-Zero Advisory Body		Membre	Groupe consultatif pour la carboneutralité	
Canadian Representative	North Atlantic Salmon Conservation Organization		Représentant canadien	Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord	
Commissioner of Official Languages	Office of the Commissioner of Official Languages for Canada		Commissaire aux langues officielles	Commissariat aux langues officielles	

Position	Organization	Closing date	Poste	Organisation	Date de clôture
Senate Ethics Officer	Office of the Senate Ethics Officer		Conseiller sénatorial en éthique	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	
Administrator	Ship-source Oil Pollution Fund and Fund for Railway Accidents Involving Designated Goods		Administrateur	Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées	
Chief Statistician	Statistics Canada		Statisticien en chef	Statistique Canada	
Co-chair	Sustainable Jobs Partnership Council		Coprésident	Conseil du partenariat pour des emplois durables	
Member	Sustainable Jobs Partnership Council		Membre	Conseil du partenariat pour des emplois durables	
Chairperson	VIA Rail Canada Inc.		Président	VIA Rail Canada Inc.	

PARLIAMENT

HOUSE OF COMMONS

First Session, 44th Parliament

PRIVATE BILLS

[Standing Order 130](#) respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on November 20, 2021.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, West Block, Room 314-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-9511.

Eric Janse

Clerk of the House of Commons

OFFICE OF THE CHIEF ELECTORAL OFFICER

CANADA ELECTIONS ACT

Deregistration of registered electoral district associations

In accordance with subsection 467(1) of the *Canada Elections Act*, the following associations are deregistered, effective August 21, 2024:

Ajax Federal Green Party Association
Association PPC de Longueuil–Saint-Hubert
Windsor - Essex Regional PPC Association

July 31, 2024

Jeff Merrett

Acting Senior Director
Political Financing

PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, 44^e législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

[L'article 130](#) du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 20 novembre 2021.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés à l'adresse suivante : Chambre des communes, Édifice de l'Ouest, pièce 314-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-9511.

Le greffier de la Chambre des communes

Eric Janse

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Radiation d'associations de circonscription enregistrées

Conformément au paragraphe 467(1) de la *Loi électorale du Canada*, les associations suivantes sont radiées à compter du 21 août 2024 :

Ajax Federal Green Party Association
Association PPC de Longueuil–Saint-Hubert
Windsor - Essex Regional PPC Association

Le 31 juillet 2024

Le directeur principal par intérim

Financement politique

Jeff Merrett

COMMISSIONS

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission and leave granted (Vautour, Dominic)

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 114(4) of the said Act, to Dominic Vautour, Employment and Social Development Canada, to seek nomination as a candidate before and during the election period, or to be a candidate before the election period, in the electoral district of Dieppe-Memramcook, New Brunswick, in the provincial election to be held on or before October 21, 2024.

The Public Service Commission of Canada, pursuant to subsection 114(5) of the said Act, has also granted a leave of absence without pay during the election period, effective the first day the employee is a candidate during the election period.

July 26, 2024

Emma Orawiec

Vice-President

Policy and Communications Sector

COMMISSIONS

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission et congé accordés (Vautour, Dominic)

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Dominic Vautour, Emploi et Développement social Canada, la permission aux termes du paragraphe 114(4) de ladite loi de solliciter une investiture, avant et pendant la période électorale, ou de se porter candidat avant la période électorale, dans la circonscription de Dieppe-Memramcook (Nouveau-Brunswick), à l'élection provinciale prévue au plus tard pour le 21 octobre 2024.

En vertu du paragraphe 114(5) de ladite loi, la Commission de la fonction publique du Canada lui a aussi accordé, pour la période électorale, un congé sans solde entrant en vigueur le premier jour de la période électorale où le fonctionnaire se porte candidat.

Le 26 juillet 2024

La vice-présidente

Secteur des politiques et des communications

Emma Orawiec

MISCELLANEOUS NOTICES

WESTERN ASSURANCE COMPANY

INTACT INSURANCE COMPANY

13130126 CANADA INC.

LETTERS PATENT OF AMALGAMATION

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of section 250 of the *Insurance Companies Act* (Canada) [the “ICA”], that, subject to the approval of an amalgamation agreement by the Superintendent of Financial Institutions pursuant to section 247 of the ICA, Western Assurance Company, Intact Insurance Company and 13130126 Canada Inc. (together, the “Applicants”) intend to make a joint application to the Minister of Finance, on or after September 9, 2024, for letters patent of amalgamation continuing the Applicants as one company under the name “Intact Insurance Company” in English and “Intact Compagnie d’assurance” in French. The head office of the amalgamated company would be located in Toronto, Ontario.

A copy of the report of the independent actuary will be available for inspection by the policyholders of Intact Insurance Company and Western Assurance Company and will be sent to any of these persons upon written request to the Corporate Secretary, 700 University Avenue, Suite 1500-A, Toronto, Ontario M5G 0A1.

The effective date of the proposed amalgamation would be January 1, 2025, or any other date fixed by the letters patent of amalgamation.

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence that letters patent will be issued. The granting of the letters patent will be dependent upon the normal ICA application review process and the discretion of the Minister of Finance.

August 17, 2024

Western Assurance Company

Intact Insurance Company

13130126 Canada Inc.

AVIS DIVERS

WESTERN ASSURANCE COMPANY

INTACT COMPAGNIE D’ASSURANCE

13130126 CANADA INC.

LETTRES PATENTES DE FUSION

Avis est par les présentes donné, en vertu des dispositions de l’article 250 de la *Loi sur les sociétés d’assurances* (Canada) [la « LSA »], que, sous réserve de l’approbation d’une convention de fusion par le surintendant des institutions financières conformément à l’article 247 de la LSA, Western Assurance Company, Intact Compagnie d’assurance et 13130126 Canada Inc. (ensemble, les « requérants ») entendent faire une demande conjointe à la ministre des Finances, le 9 septembre 2024 ou après cette date, pour obtenir des lettres patentes de fusion leur permettant de poursuivre leurs activités en tant que société unique sous le nom anglais « Intact Insurance Company » et le nom français « Intact Compagnie d’assurance ». Le siège social de la société fusionnée sera situé à Toronto, en Ontario.

Les titulaires de police d’Intact Compagnie d’assurance et de Western Assurance Company pourront obtenir et consulter une copie du rapport de l’actuaire indépendant en transmettant une demande écrite au secrétaire corporatif à l’adresse suivante : 700, avenue University, bureau 1500-A, Toronto (Ontario) M5G 0A1.

La date d’entrée en vigueur de la fusion proposée est le 1^{er} janvier 2025, ou toute autre date fixée par les lettres patentes de fusion.

Remarque : La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une preuve que les lettres patentes de fusion seront délivrées. L’octroi des lettres patentes de fusion dépend du processus normal d’examen de la demande prévu dans la LSA et de la discrétion de la ministre des Finances.

Le 17 août 2024

Western Assurance Company

Intact Compagnie d’assurance

13130126 Canada Inc.

WESTPORT INSURANCE CORPORATION**RELEASE OF ASSETS**

Pursuant to section 651 of the *Insurance Companies Act* (Canada) [the “Act”], notice is hereby given that Westport Insurance Corporation (“Westport”) intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) on or after September 30, 2024, for an order authorizing the release of the assets that it maintains in Canada in accordance with the Act.

Any policyholder or creditor in respect of Westport’s insurance business in Canada opposing that release is invited to file an opposition by mail to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (Canada), Regulatory Affairs Directorate, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, or by email at approvals-approbations@osfi-bsif.gc.ca, on or before September 30, 2024.

August 17, 2024

Westport Insurance Corporation

WESTPORT INSURANCE CORPORATION**LIBÉRATION DE L’ACTIF**

Conformément à l’article 651 de la *Loi sur les sociétés d’assurances* (Canada) [la « Loi »], avis est par les présentes donné que Westport Insurance Corporation (« Westport ») a l’intention de faire une demande auprès du surintendant des institutions financières (Canada), le 30 septembre 2024 ou après cette date, afin de libérer l’actif qu’elle maintient au Canada conformément à la Loi.

Tout créancier ou souscripteur visé par les opérations d’assurance au Canada de Westport qui s’oppose à cette libération est invité à faire acte d’opposition auprès de la Direction des affaires réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada), soit par la poste au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, soit par courriel à l’adresse approvals-approbations@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard le 30 septembre 2024.

Le 17 août 2024

Westport Insurance Corporation

INDEX

COMMISSIONS

Public Service Commission

- Public Service Employment Act
 Permission and leave granted
 (Vautour, Dominic) 2782

GOVERNMENT NOTICES

Global Affairs Canada

- Consulting Canadians on the
 Canada–United States–Mexico
 Agreement (CUSMA) 2769

Health, Dept. of

- Canadian Environmental Protection Act, 1999
 Publication of results of investigations
 for approximately 25 200 substances
 specified on the Domestic Substances
 List (paragraph 68(b) of the Canadian
 Environmental Protection Act, 1999) 2765

Industry, Dept. of

- Appointments 2767

Innovation, Science and Economic

Development Canada

- Radiocommunication Act
 Notice No. SMSE-009-24 — Release of
 SRSP-506, issue 3 2776

Privy Council Office

- Appointment opportunities 2777

MISCELLANEOUS NOTICES

- Western Assurance Company, Intact Insurance
 Company, and 13130126 Canada Inc.
 Letters patent of amalgamation 2783
- Westport Insurance Corporation
 Release of assets 2784

PARLIAMENT

Chief Electoral Officer, Office of the **Canada Elections Act**

- Deregistration of registered electoral district
 associations [subsection 467(1)] 2781

House of Commons

- * Filing applications for private bills
 (First Session, 44th Parliament) 2781

* This notice was previously published.

INDEX

AVIS DIVERS

Western Assurance Company, Intact Compagnie d'assurance, et 13130126 Canada Inc.	
Lettres patentes de fusion	2783
Westport Insurance Corporation Libération de l'actif.....	2784

AVIS DU GOUVERNEMENT

Affaires mondiales Canada

Consultation de la population canadienne sur l'Accord Canada–États-Unis–Mexique	2769
---	------

Conseil privé, Bureau du

Possibilités de nominations	2777
-----------------------------------	------

Industrie, min. de l'

Nominations	2767
-------------------	------

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Loi sur la radiocommunication Avis n° SMSE-009-24 — Publication du PNRH-506, 3 ^e édition	2776
---	------

Santé, min. de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Publication des résultats des études portant sur environ 25 200 substances inscrites sur la Liste intérieure [alinéa 68b) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]	2765
--	------

COMMISSIONS

Commission de la fonction publique

Loi sur l'emploi dans la fonction publique Permission et congé accordés (Vautour, Dominic)	2782
--	------

PARLEMENT

Chambre des communes

* Demandes introductives de projets de loi d'intérêt privé (Première session, 44 ^e législature)	2781
--	------

Directeur général des élections, Bureau du

Loi électorale du Canada Radiation d'associations de circonscription enregistrées [paragraphe 467(1)]	2781
---	------